

4. Rêve d'ado. 15 Juillet 1930. Deux gosses qui promettent.

Texte des journaux «Le Finistère» et «Ouest Eclair»

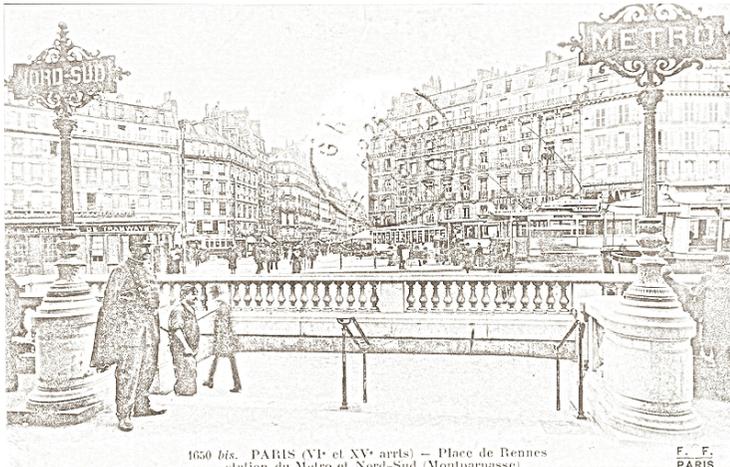
« M. Hénaff, débitant à Plozévet, fut bien étonné, l'autre soir, de trouver en rentrant chez lui son tiroir-caisse fracturé et une somme de plus de 300 francs volatilisée. Quel était le voleur ?... »

Les soupçons se portèrent sur un jeune garçon, âgé de douze ans. Plusieurs enfants témoignèrent l'avoir vu pénétrer dans le débit par la lucarne de la remise pour venir ensuite ouvrir la porte à son comparse, un autre gosse de 11 ans, qui attendait dehors les résultats de l'opération. Le coup fait, ces cambrioleurs en herbe ne se privèrent de rien et firent de nombreux achats de bonbons, limonade, pain, pâté, vin, tabac, etc... poussant même la générosité jusqu'à payer l'apéritif à des amis !

Au pardon de St Tugen, un de ces deux chenapans avait crocheté le tronc de l'église et dérobé une somme d'environ 6 francs qui se trouvait à l'intérieur. Au moment où les gendarmes de Pont-Croix l'arrêtèrent, il se dirigeait vers cette ville, sans doute dans l'intention de commettre de nouveaux larcins car il ne possédait plus que quelques sous. Il avoua être l'auteur d'un vol de crabes et d'une voiture à bras. Son camarade avoua, lui aussi, avoir dérobé un billet de 50 francs dans un autre débit de Plozévet. L'un d'eux, qui a décidément de l'avenir, a déjà commis deux fugues : une à Brest, une autre à Paris, voyageant sans billet et empruntant les wagons à bestiaux pour s'y cacher. A Paris on le remit à l'Assistance Publique où ses parents le réclamèrent. Comme on le voit il ne s'est guère amendé depuis, hélas ! »

Le «Progrès du Finistère» concluait ainsi un article plus bref :

" Le fouet les corrigera-t-il, ou un séjour à l'ombre... "



Septembre 2021, IPNS

Pour nous écrire ou nous rejoindre : plozevet.hp@free.fr

Tous les numéros peuvent être téléchargés sur ces sites :

Site d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/publications.html>

Blog d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/Blog/>



Histoire et Patrimoine raconte : Autrefois à Plozévet... N°37

Petits voyous et grands coquins !

1. 1895 - La vieille haridelle de Le GALL

On est en 1895, le journal "Le Finistère" publie :

"Landudec : Le 18 courant, dans la soirée, Moisan (Henri), cultivateur à Guernévez, revenait de Quimper. Il rencontra le nommé Le Gall, commissionnaire à Lesplogévet, en Plozévet, et quatre ou cinq individus, qui le poussèrent à faire force libation.

Une fois que Moisan fut bien ivre, Le Gall, qui avait tout son sang froid, lui offrit d'échanger sa jument contre un vieux cheval qui était attelé à sa voiture, et de lui donner 20F en plus du marché.



Moisan était absolument hors d'état d'apprécier le marché qu'on lui proposait. Il accepta, et sa jument qui était d'une valeur de 400F environ, fut dételée et mise au brancard de la voiture de Le Gall par ce dernier et ses compagnons. La vieille haridelle fut placée au char à banc de Moisan.

Ce marché conclu, Le Gall partit immédiatement, laissant Moisan dans son triste état d'inconscience.

En s'en retournant à la maison, ce pauvre diable qui s'était ainsi laissé duper, tomba de sa voiture et l'une des roues lui passa sur la poitrine. Il est alité depuis cet accident et souffre beaucoup.

La femme Moisan s'est rendue chez Le Gall qui a refusé de lui rendre l'animal. "

Sans trop d'indiscrétions, on peut donner quelques précisions ;

Le seul Le GALL pouvant convenir est Yves Le Gall, cultivateur-commissionnaire de Lesplogévet.

Né le 19 janvier 1849 à Lesplogévet ; mort le 31 août 1924, cultivateur à Lesplogévet.

Il s'était marié le 12 novembre 1871 à Plozévet avec Marie Anne Douirin, née le 10 août 1852 à Penquer, morte le 8 mars 1934 au bourg.

Yves Le Gall était fils de Pierre Joseph Le Gall, tailleur de Lesplogévet, et de Jeanne Bariou, née à Kerlaéron.

Son grand-père, Yves Le Gall, était messenger au début du 19ème siècle.

2. 1895. L'idée originale de Michel Le Bolzer, invalide et indigent.

En 1895, "le Finistère" raconte...

"Le Bolzer (Michel), 66 ans, né à Plozévet, sans domicile fixe à Quimper, est invalide. C'est à peine s'il voit pour se conduire, aussi se trouve-t-il dans la nécessité de demander sa subsistance à la charité publique. Toutefois, comme ce genre de vie ne lui convient pas, il préférerait se faire admettre à l'hospice.

Ne pouvant réussir, le pauvre homme, pour trouver un abri, a imaginé se déshabiller en pleine halle, le 14 courant, vers 11 heures et demie du matin, et a laissé ainsi apercevoir sa nudité, d'où comparution devant le tribunal correctionnel.

Le Bolzer demandait à grands cris à M. le président de le faire admettre à l'hospice à vie. Mais cela n'entre pas dans les attributions du tribunal.

Il lui fut infligé 10 jours d'emprisonnement."

Que se passa t-il ensuite ? ?

Le 20 juin 1895, on enregistrait son décès à l'hospice de Quimper.

Michel est né le 2 avril 1829 au manoir de Kéringard, fils de Christophe Bolzer et de Catherine le Phuez.

Il s'était marié à Plouhinec le 29 octobre 1854, avec Marie Françoise Gourmelen, née le 28 octobre 1839 à Gorré, Plouhinec ; morte le 1^{er} mai 1906 à Poulgoazec .



3. Police recherche mauvais garçon.

Le 4 novembre 1841, un enfant naissait à Brumphuez, dans une famille de bonne réputation et sans histoire :

Courrier du maire Pierre Julien. (1860)

« Gelin Nicolas...meurtre, viol , viol."

"Monsieur le Brigadier,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les renseignements que demande Mr le Procureur Impérial dans sa lettre du présent mois à Mr le Capitaine de la gendarmerie sur le Sr Gélén Nicolas, né à Plozévet le 4 novembre 1841, de Henry et Anne Gouyen.

Saurait-on à Plozévet si ses pères et mères vivent encore : - son père et sa mère vivent encore et ils demeurent à la Trinité.

S'il y a des frères et sœurs : - il y a des frères et sœur.

Si cette famille a des ressources : - elle n'a pas de ressources.

Quelle est sa moralité, sa réputation : - sa moralité et sa réputation sont bonnes.

Quelques membres de la famille ont-ils été condamnés pour des crimes et délits ? À quelle peine ? : - aucun membre de la famille n'a été condamné pour crimes ou délits.

Saurait-on dans cette même commune depuis combien de temps et pour quel motif Gelin Nicolas a quitté sa famille ? : - Gelin Nicolas a quitté sa famille depuis le mois d'août 1858, après avoir été à la mairie avec sa mère réclamer un extrait d'âge, pièce qui lui était nécessaire, disait-il, pour aller à la pêche à la sardine à Douarnenez.

Quelle était sa conduite à Plozévet, a-t-elle été bonne ? : - sa conduite à Plozévet a été très bonne.

Quel était son caractère ? S'est-il révélé par quelques faits particuliers ? : - son caractère paraissait assez bon et ne s'est révélé par aucun fait particulier.

Le Maire de Plozévet, P. JULIEN."

Le 26 août 1861 la mairie recevait un avis de décès de Nicolas Gélén, dit an-hy-bras (Le Grand).

Il est mort à la prison Fontevrault, à 5h ½ du matin. Guillotiné ? Maladie ? (Vers 1860, deux épidémies de choléra décimèrent la région).

Il était garçon meunier à Pont Croix, célibataire, il avait 20 ans.

Gouyen=Gouzien, Gélén deviendra Gella.